



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du 3 juillet 2014
20h30

Désignation d'une secrétaire de séance :
VALOT Valérie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 3 JUILLET 2014

Présents : **HUGEDET** Didier, **VALOT** Valérie, **RENAUDIN** Philippe, **ETIENNE** Françoise, **THOUILLEUX** Gérard, **ARNOULD** Michael, **LEBOUBE** Bernard, **VON FELTEN** Karl, **AUBRY** Patricia, **MIGNOT** Fabrice, **GROSHENRY** Bernard, **GATEY** Anne, **BRINGOLD** Ludovic.

Excusés : **PAUSET** Christophe, **GROSJEAN** Françoise.

13 votants

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU
20 JUIN 2014**

Cf. document joint : **adopté à l'unanimité**.

❖ **DÉPOUILLEMENT APPEL D'OFFRES**

Nous étudierons ensemble les résultats des appels d'offre et validerons les commandes de marché.

Délai des travaux : à l'automne.

Concernant le dossier "Aire de jeux du Parc", sur les 5 entreprises sollicitées, 4 ont répondu par une offre déposée dans les temps : les sociétés COLAS-EST, EUROVIA, ROGER MARTIN et STPI, la société BONNEFOI n'a pas transmis d'offre.

Ludovic Bringold quitte l'Assemblée et ne prend donc pas part au vote.

COLAS-EST : **adopté à l'unanimité** pour un montant de 42945,00 € HT détaillé comme suit 23948,50 € plateforme mini stade, 1450,50 € plateforme aire de jeu, 17546,00 € les allées.

Concernant le dossier "conduite d'eau du moulin", sur les 6 entreprises sollicitées, 5 ont répondu par une offre déposée dans les temps : les sociétés COLAS-EST, DELAITRE, EUROVIA, GRISOUARD et ROGER MARTIN, la société BONNEFOI n'a pas transmis d'offre.

Ludovic Bringold et Bernard Groshenry quittent l'Assemblée et ne prennent donc pas part au vote.

La Société DELAITRE : **adopté à l'unanimité** pour un montant de 53184,32 € HT avec un dossier technique et un mémoire + mode opératoire.

❖ PRISE DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES – TERRE DE SAÔNE

Lundi prochain le conseil communautaire devra valider (selon le principe de la majorité absolue) les compétences optionnelles définies dans les statuts de Terre de Saône. Une fois ces compétences validées, la plupart devraient être mise en œuvre au 01 janvier 2015.

❖ ACCA : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN LOCAL

L'association souhaiterait que la commune lui mette à disposition une parcelle de terrain sur laquelle elle installerait un mobile home.

En parallèle de cette demande, j'ai fait part à l'ACCA du souhait de certains administrés. **En vue d'aménagement d'un terrain nous demandons en contrepartie un dimanche après-midi sur deux non chassé : faire la proposition.**

❖ ADMISSION EN NON VALEUR

Faisant suite au contentieux concernant le paiement des factures d'eau pour le logement situé au 7 rue des Griots entre le propriétaire et le locataire d'une part, suite à notre décision lors de la séance du 14 février dernier, de reporter cette facturation sur la locataire d'autre part, étant donné la situation sociale et médicale de cette personne, suite au constat d'invalidité de cette personne, il apparaît extrêmement difficile de recouvrer cette créance.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur le montant correspondant aux facturations en litige d'un montant de 630,76 € (équivalent de 3 semestres).

Délibération : adopté à l'unanimité – 12 oui - 1 abstention.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

› Réforme des rythmes scolaires sur le RPI mise en œuvre des TAP pour la rentrée de septembre 2014

› Relevés distants de notre compteur d'eau "tête de réseau" et suivi des consommations : présentation faite par Karl

› Visite des points de sécurité incendie prévue **le samedi 19 juillet de 10h à 12h.**

› 1/08/2014 : Les Estivales de Saône

❖ Questions diverses

› Intervenir sur les lampadaires en panne Rue du Parc ainsi que sur le **lampadaire endommagé Rue des montants.**

› Jérémie Crochetet en arrêt jusqu'au 19/07

› Containers (verres, carton, textile) envisager un paravent

› mettre une barrière sur le trottoir devant l'école pour empêcher les voitures de stationner

❖ Date du prochain CM => à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.